

Zeitschrift: Schweizerische Zeitschrift für Vermessungswesen und Kulturtechnik = Revue technique suisse des mensurations et améliorations foncières
Herausgeber: Schweizerischer Geometerverein = Association suisse des géomètres
Band: 22 (1924)

Vereinsnachrichten: Société suisse des géomètres : compte-rendu annuel du comité central sur l'activité de la société pendant l'année 1923

Autor: Mermoud, J. / Baumgartner, Th.

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

Download PDF: 20.01.2026

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

Société Suisse des Géomètres.

Rapport annuel du Comité central sur l'activité de la Société pendant l'année 1923.

1^o Généralités.

Nous constatons à nouveau que les conditions économiques de notre profession ne se sont pas améliorées au cours de l'année 1923. La situation financière difficile des cantons et des communes qui résulte en partie des dépenses effectuées pendant la guerre et en partie des frais occasionnés par la lutte contre le chômage de l'après-guerre, paraît influer d'une manière particulièrement lourde sur notre profession et tous les cercles intéressés aux mensurations doivent joindre leurs efforts pour éviter que la tendance à la baisse des prix et à l'économie n'atteigne pas dans une mesure toujours plus grande les mensurations et les remaniements parcellaires. Les salaires des fonctionnaires et des employés, et les prix des mensurations ont suivi presque partout la baisse générale des prix. Les prix de régie pour la conservation ont atteint dans quelques cantons un niveau tellement bas, qu'au point de vue professionnel, il y aurait danger à les diminuer encore.

Nous voulons adresser notre plus vive reconnaissance aux autorités fédérales et à l'Inspectorat fédéral du Cadastre qui se sont efforcés de lutter dans la mesure du possible contre le chômage dans la profession de géomètre. C'est ainsi que, dans le courant de cette année, un certain nombre de géomètres sans travail ont été occupés à des plans d'ensemble de mensurations déjà existantes.

La décision du Conseil fédéral, du 13 novembre 1923, concernant le plan général d'exécution des mensurations cadastrales en Suisse, nous donne la garantie que les autorités fédérales s'efforceront de suivre, sans prolongation de durée, au programme de mensuration.

Par contre, nous avons le sentiment que quelques cantons pourraient faire davantage dans le domaine des mensurations et nous invitons les fonctionnaires cantonaux que cela concerne, à s'opposer, dans l'intérêt de toute la corporation et dans la mesure du possible, aux mesures de baisse de prix et d'économie.

Alors que nous possédons les bases légales et le personnel nécessaire, il ne faut pas que l'œuvre de la mensuration suisse soit retardée pour des raisons mesquines d'économie.

2^e Comité central.

La constitution du comité central, renouvelé en partie lors des élections du 6 avril 1923 par l'assemblée générale, est la suivante: Président: John Mermoud, L'Isle; vice-président: Gottl. Halter, Coire; secrétaire: Th. Baumgartner, Kusnacht; trésorier: E. Vogel, Lyss; autres membres: G. Panchaud, Genève; W. Maderni, Lugano, et J. Früh, Munchwilen. Les vérificateurs des comptes sont: J. Schneider, Zoug, et L. Nicod, Payerne.

3^e Rôle des sociétaires.

La Société compte actuellement 410 membres contre 419 l'année dernière. Sont décédés: MM. Ernest Kofel, Berne; Ulrich Hafner, Saint-Gall, et Rob. Wildberger, Coire. L'assemblée générale du 6 avril 1923 a nommé membres honoraires les collègues Jean Thalmann, géomètre cantonal, à Neuchâtel, et †Rob. Wildberger, ingénieur, à Coire, qui étaient membres de l'ancienne Société des Géomètres depuis sa fondation en 1873.

4^e Assemblées et séances.

La IX^e assemblée ordinaire des délégués a eu lieu le 3 mars 1923 à Langenthal. En considération d'un vœu émis lors de l'assemblée générale de Liestal, la XIX^e assemblée générale a eu lieu à Zurich, le 6 avril 1923, en corrélation avec les cours professionnels des sections alémaniques. Comme on le prévoyait, l'assemblée générale a été fréquentée par de nombreux participants.

Le Comité central s'est réuni deux fois; aucune séance de commission n'a eu lieu.

5^e Journal.

La « Revue technique suisse des mensurations et améliorations foncières » a comporté 304 pages, dont 90 comprenaient des sujets d'amélioration foncière et 111 des articles en français. La composition de la rédaction n'a subi aucune modification.

Le journal a été tiré à:

- 412 exemplaires aux sociétaires,
- 182 exemplaires à des abonnés,
- 27 exemplaires gratuits et d'échange.

Total 621 exemplaires.

Le tirage comprend 700 exemplaires, sur lesquels 20 sont destinés aux Archives et 10 à la Rédaction.

6^e Sections et groupes.

Le nombre des sections et des groupes n'a subi aucune modification.

7^e Bibliothèque.

La bibliothèque a été peu utilisée. En plus des publications ordinaires de l'année 1923, la bibliothèque s'est augmentée des ouvrages suivants, pour le don desquels nous adressons ici nos meilleurs remerciements:

De la part de M. Ansermet, ingénieur, à Vevey:

1. Ueber die geographisch wichtigsten Kartenprojektionen, insbesondere die zenitalen Entwürfe, nebst Tafeln zur Verwandlung von geographischen Koordinaten in azimutale, von Prof. E. Hammer, Stuttgart.
2. Die Abbildungslehre und deren Anwendung auf Kartographie und Geodäsie, von Johannes Frischauf.
3. Leitfaden der Kartenentwurfslehre, von Prof. Dr. Karl Zöppritz.

De la part de Monsieur J. Mermoud, L'Isle:

Etude sur le cadastre, par M. le Dr. Louis Hegg, Lausanne.

De la part du Bureau topographique fédéral:

Les bases géodésiques des mensurations dans le canton de Genève, depuis 1821, par H. Zölly, Berne.

Les fonctions de bibliothécaire sont toujours assumées par E. Ruegger, chef de section au Bureau du cadastre de la Ville de Zurich.

8^e Taxation.

Le 15 février, ont eu lieu les tractations entre les représentants des autorités fédérales et cantonales de surveillance du Cadastre et les délégués des commissions de taxation de la Société suisse des Géomètres, au sujet de la revision des bases de taxation pour les mensurations cadastrales. Les résultats de ces délibérations ont été publiés dans le numéro de mars de notre journal. Il résulte de ces conférences une diminution d'environ 10 % sur les prix des mensurations cadastrales. A l'avenir, il y aura lieu de tenir compte de la mensuration optique dans le calcul des prix des mensurations. Cette disposition a provoqué une violente opposition lors de l'assemblée générale. Quelques

sociétaires ont fait remarquer que les méthodes et les instruments pour la mesure optique des distances n'ont pas fait jusqu'ici suffisamment leurs preuves pour qu'il puisse en résulter aujourd'hui une réduction des prix des mensurations. L'Inspectorat fédéral du Cadastre a par contre indiqué qu'actuellement la plupart des adjudicataires utilisent la mesure optique des distances dans la zone d'instruction II et que les instruments employés ont répondu au but pour lequel ils avaient été construits; c'est ainsi que, dans le commerce, on peut se procurer, par exemple, les lattes Werffeli.

Le résultat de la discussion fut de charger le Comité central de demander au Bureau fédéral du Registre foncier d'appliquer avec circonspection les dispositions relatives à l'utilisation de la mesure optique des distances.

Plusieurs sections ont établi des tarifs pour l'abonnement qui présentent tous la tendance de s'en tenir le plus possible aux prix à forfait, de manière à diminuer le nombre des travaux en régie.

Le Comité central a eu à s'occuper de trois cas de soumission au rabais et de contravention aux stipulations du Règlement sur la taxation. Deux cas ont pu être solutionnés à l'amiable par le Comité central, le troisième cas a donné lieu à un recours à l'assemblée générale contre l'application d'une amende conventionnelle. Mais le recours a été écarté et le Comité central a reçu pleins pouvoirs pour porter le litige devant les tribunaux. Mais dans la suite, ce cas a été également solutionné à l'amiable, après réduction du montant de l'amende conventionnelle.

9^e Chômage.

Jusqu'à présent, ni les sections, ni l'Association des Géomètres-praticiens n'ont fait parvenir au Département fédéral de l'Économie publique un règlement quelconque relatif à l'assistance-chômage. Quelques collègues ont été invités par leurs communes de résidence, à participer au fonds de solidarité de l'assurance-chômage et, pour autant que nous sommes renseignés, un certain nombre d'entre eux ont effectué les versements demandés. Nous persistons, aujourd'hui comme auparavant, dans l'opinion, qu'étant donnée la réserve inépuisable de travail que comporte l'exécution des mensurations cadastrales,

la corporation des géomètres ne doit pas être astreinte aux prestations relatives à l'assistance-chômage.

10^e Cours professionnels.

Les sections de langue allemande ont de nouveau organisé à Zurich des cours professionnels d'une durée de deux jours; leur fréquentation a été satisfaisante et leur réussite complète en tous points. La XIX^e assemblée générale avait été combinée avec les cours professionnels.

11^e Revision de la Loi sur l'agriculture.

Se basant sur les préavis des sections, le Comité central a présenté un certain nombre de propositions concernant la révision de la loi fédérale sur l'agriculture. Ces propositions ont été soumises à la discussion, soit lors de l'assemblée des délégués, soit lors de l'assemblée générale. Les vœux présentés dans ces deux assemblées feront l'objet d'une pétition du Comité central au Département fédéral de l'économie publique. Jusqu'ici cette pétition n'a pas encore été envoyée.

12^e Propagande en faveur des remaniements parcellaires.

L'appel lancé en 1922 dans le numéro 9 de notre journal, en faveur de la création d'un matériel de propagande, a eu un succès complet. C'est ainsi que de nombreux collègues ont mis à notre disposition des documents très intéressants; nous voulons mentionner spécialement, de notre collègue Albrecht, Schaffhouse, une collection de 62 diapositifs qui constituent des documents précieux pour des démonstrations et des conférences avec projections; le bureau de propagande a acquis cette collection. En outre, nous adressons nos plus vifs remerciements aux différents bureaux cantonaux d'améliorations foncières qui nous ont fait parvenir des plans et autres documents; grâce à eux, nous possédons donc aujourd'hui un matériel complet.

Ce bureau central n'est pas encore mis beaucoup à contribution; même dans certains cas où l'on aimeraient consulter des documents spéciaux, il ne peut pas satisfaire aux demandes. Toutefois nous devons aspirer à donner cette institution une extension toujours plus grande; c'est dans ce but que nous adressons encore une fois un appel chaleureux à nos collègues pour qu'ils veuillent bien nous faire parvenir des documents dans le genre de ceux que nous avons réclamés en 1922. Par la même occasion, nous engageons aussi nos sociétaires à faire

usage des documents déjà existants et dont le catalogue est à disposition à l'office central.

Cet office a toujours à sa tête Monsieur l'Ingenieur S. Bertschmann, géomètre de la Ville de Zurich.

13^e Culture.

La commission fédérale d'examens a transmis au Comité central pour étude et préavis une pétition des sections des ingénieurs ruraux et ingénieurs topographes de la Société suisse des Ingénieurs et Architectes, dans laquelle ces sections demandent en faveur des ingénieurs ruraux possédant le diplôme du Polytechnikum fédéral, la réduction de 2 ans à une année de la durée du stage prévu pour l'obtention du diplôme fédéral de géomètre du Registre foncier. Le Comité central a estimé que la réduction de la durée du stage était une question tellement importante qu'il y avait bien de connaître auparavant le point de vue de la corporation des géomètres suisses.

Jusqu'à la fin de l'année, les sections n'avaient pas encore fait parvenir leur préavis.

14^e Auxiliaires.

L'Ecole professionnelle de la Ville de Zurich a de nouveau organisé un cours élémentaire pour les apprentis techniciens des mensurations cadastrales. Il est à présumer que l'Ecole professionnelle de la Ville de Zurich maintiendra l'organisation de ce cours aussi longtemps que le nombre des inscriptions sera suffisant.

Du 18 au 21 avril 1923, a eu lieu, à l'Ecole professionnelle de la Ville de Zurich, la première session des examens inter-cantonaux pour apprentis techniciens se vouant aux mensurations cadastrales. Douze candidats se sont présentés, à savoir 3 de Zurich, 1 de Lucerne, 1 de Schaffhouse, 4 de Saint-Gall, 1 d'Argovie et 2 de Thurgovie. Les membres des sections fonctionnaient comme examinateurs pour les examens concernant les branches ayant trait à notre profession. Tous les candidats ont réussi.

L'Isle/Kusnacht, le 31 décembre 1923.

Pour le Comité central de la Société suisse des Géomètres:

Le président: *J. Mermoud.*

Le secrétaire: *Th. Baumgartner.*